



FICHE ETABLISSEMENTS DE SANTE

STRUCTURES DES URGENCES : EVITER L'ENGORGEMENT DES SERVICES ET EMPECHER LA CONTAMINATION CROISEE AU SEIN DES SERVICES

Cette fiche présente la liste des actions prioritaires à mettre en place par les établissements de santé autorisés à faire fonctionner une structure des urgences en cas de reprise épidémique, et ce, notamment afin de faire face à un éventuel afflux de patients.

Ces actions visent deux objectifs principaux :

- **Éviter l'engorgement** des services d'urgences en mobilisant les capacités territoriales pour fluidifier les passages et éviter les passages non nécessaires aux urgences ;
- **Éviter la contamination croisée** entre patients au sein des services en séparant les flux et en appliquant les mesures barrières.

Catégorie de mesure	Actions pouvant être mise en œuvre	Acteurs potentiels*	Ressources
Suivi d'indicateurs	Veille quotidienne des données sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de passages au SU ; - Le nombre de passages liés au Covid19 ; - La durée de passage. 	SU	Logiciel des urgences, RPU ARS – ORU
Recentrage des structures des urgences	Développement des admissions non programmées directement dans les services d'hospitalisation , sans passer par la structure des urgences, lorsque cela est indiqué, prioritairement pour les patients âgés dépendants.	SAMU Services d'hospitalisation (notamment gériatrie, EHPAD, SSIAD)	Hotlines gériatriques
	Orientation par l'IOA des patients sans signes de gravité vers une prise en charge en ambulatoire ou vers la médecine de ville .	SU	Protocoles d'orientation Convention ville-hôpital Renforts IOA MMG, CPTS, URPS



Organisation interne du SU	Mise en place ou réactivation de l'orientation au niveau de l'IOA vers un flux séparé des patients avec suspicion de Covid19, selon la présence de signes de gravité ou d'un terrain à risque.	SU	Protocoles d'orientation Renforts IOA
	Mise en place ou maintien de la distanciation sociale dans les salles d'attente , avec espacement des sièges.	SU	
	Limitation stricte des accompagnants : un accompagnant unique, seulement pour les personnes vulnérables et patients mineurs.	SU	
Aval des urgences	Réalisation de tests PCR pour les patients devant être hospitalisés dans l'établissement ou dans une autre structure.	SU Equipes de dépistage	
	Mise en place de zones « tampon » hors du SU pour les patients devant être hospitalisés, dans l'attente du résultat du test PCR.		
	Organisation territoriale de la prise en charge des urgences : - Identification des ressources et capacités de chaque établissement, notamment en soins critiques ; - Définition du rôle de chaque établissement dans la prise en charge des patients Covid19 et dans la gestion de l'aval non Covid19 des urgences ; - Mise à disposition de lits d'aval pour les urgences.	GHT / établissement de santé	Cellules et outils de gestion des lits ROR BJML ARS Etablissements de santé du territoire
	Réorganisation de l'activité programmée , avec une mobilisation particulière des établissements qui ne sont pas en « première ligne », afin de limiter les flux non-programmés.	GHT – établissement de santé	Cellules et outils de gestion des lits ROR ARS Etablissements de santé du territoire

* propositions d'acteurs à mobiliser au sein de votre établissement.